

CIRCULAIRE

CIR-4/2013

Document consultable dans Médi@m

Date :

02/04/2013

Domaine(s) :

gestion du risque

Nouveau	☒
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Convention Nationale
d'Objectifs spécifique aux
activités du Caoutchouc.

Liens :

Plan de classement :

P10-08

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ CPAM

☒ CARSAT

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

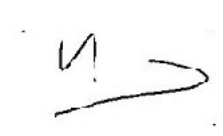
Le texte de la Convention Nationale d'Objectifs spécifique à l'activité du caoutchouc signée le 08 février 2013 par le Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et approuvée par le Comité Technique Nationale des Industries de la chimie, plasturgie et du caoutchouc lors de sa séance du 13 novembre 2012.

A l'attention de l'Ingénieur Conseil Régional.

Mots clés :

Prévention ; CTN E ; CNO ; Caoutchouc

**Le Directeur
des Risques Professionnels**


Dominique MARTIN

CIRCULAIRE : 4/2013

Date : 02/04/2013

Objet : Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités du Caoutchouc.

Affaire suivie par **Julie Duval - 01 72 60 13 80**

Vous trouverez, ci-joint, le texte de la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités du caoutchouc signée le 08 février 2013 après information du Ministère chargé du Travail.

D'ores et déjà, vos services ont donc la possibilité de négocier et d'établir des contrats de prévention jusqu'au 08 février 2017 avec les entreprises désireuses d'adhérer à la Convention Nationale d'Objectifs précitée suivant la procédure décrite dans ma circulaire DPAT n° 1659/92 du 16 janvier 1992 modifiée par la circulaire DPRP n° 30/1993 du 28 mai 1993.

Je vous rappelle que les contrats établis devront, avant signature, être adressés simultanément à la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS qui dispose d'un mois pour formuler un avis et à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour information